



**MAIRIE
DE
DRAILLANT**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 06 mars 2023 à 20h

Délégués en exercice 14
Délégués présents 11
Délégués votants 12

L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/02/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Excusés : Emmanuelle BUFFET, Amandine DREVON, Claude MAURICE.

Pouvoir : Amandine DREVON à Jean-Marc PONCET

Secrétaire de séance : Stéphane IRSCHFELD

Date de publication : 04/04/2023

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 06 février 2023
2. Demande de subventions pour des travaux d'investissement programmés en 2023 auprès du Conseil département de la Haute-Savoie
3. Désignation du référent Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
4. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 06 février 2023

Le procès-verbal de la séance du lundi 06 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Demande de subventions pour des travaux d'investissement programmés en 2023 auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie : délibération n° 2023-03-01

Monsieur le Maire expose les projets de travaux et d'investissements dans la commune, à savoir :

- Travaux sur les bâtiments communaux
- Acquisition de matériels techniques et informatiques
- Complément pour la restructuration et extension de l'Ecole des Sources et du réfectoire

Afin de financer ces travaux et ces investissements, il propose de déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et du Plan Ruralité Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les projets de travaux et d'investissements et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Désignation du référent Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : délibération n° 2023-03-02

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 a étendu l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde à de nouveaux risques et instaure des plans intercommunaux de sauvegarde. Le décret d'application du 20 juin 2022 détaille les nouveaux critères obligeant à la réalisation d'un PCS pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques, détaillés dans le code de la sécurité intérieure. La commune de Drailant dispose d'un délai de 2 ans pour élaborer son PCS.

Il propose à l'assemblée de désigner Monsieur Stéphane IRSCHFELD comme référent « PCS » auprès de la commune et de Thonon Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Stéphane IRSCHFELD comme référent pour l'élaboration et le suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Questions diverses

Les travaux d'assainissement sur le hameau de Cursinges débuteront en septembre pour une durée de 1 an avec l'enfouissement des réseaux secs.

Un poste d'agent de cantine (11h30 à 14h) est à pourvoir à la rentrée des classes de septembre 2023. Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour plus de renseignements.

Date du prochain conseil : lundi 03 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane IRSCHFELD



Le Maire,
Pascal GENOUD

